

## **Motion 2070**

### **Renforcer l'emploi et les PME, soulager les citoyens : ensemble, disons « stop ! » aux excès de la bureaucratie !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le Grand Conseil a adopté la motion 1705 – « Simplifier la vie des entreprises » – le 12 octobre 2007 à l'unanimité ;
- que, ce nonobstant, les charges administratives qui pèsent sur les entreprises, petites et moyennes en particulier, ainsi que sur l'ensemble de la population, continuent de peser excessivement lourd ;
- que les tâches découlant de réglementations excessives, complexes et chicanières, et les coûts qu'elles engendrent, constituent un frein au développement d'une économie dynamique, innovatrice et pourvoyeuse de nouveaux emplois ;
- que les effets néfastes de normes, procédures et contrôles inutiles se répercutent sur différentes politiques publiques pourtant considérées comme prioritaires par le plus grand nombre : promotion des énergies renouvelables, emploi, construction, etc. ;
- qu'au niveau suisse et dans d'autres cantons des efforts importants sont consentis depuis plusieurs années pour réduire la charge de travail administratif des entreprises et des citoyens ;
- qu'en période de conjoncture difficile il est du devoir des collectivités publiques de redoubler d'efforts pour offrir un cadre favorable à l'activité des petites et moyennes entreprises et de la population,

invite le Conseil d'Etat

- dans un premier temps :
  - à organiser dans les meilleurs délais une table ronde réunissant les représentants des entreprises, de l'Etat et des communes afin de déterminer des priorités et les actions premières à entreprendre ;

- à établir une synthèse des allègements déjà réalisés par le passé et, en particulier, des priorités identifiées en collaboration avec les acteurs susmentionnés ;
- dans un second temps, à initier un vaste programme de simplification, consistant :
  - à présenter un premier plan d'action, intégrant notamment les modifications réglementaires et législatives envisagées suite à la table ronde ;
  - à mettre en place un examen systématique des réglementations, actuelles et en projet, permettant de déterminer coûts et degré utilité, afin que l'Etat dispose de toute l'information nécessaire à la détection des mauvaises pratiques et à la prise des décisions qui s'imposent ;
  - à présenter par la suite au Grand Conseil, sur une base annuelle, un bref rapport laissant en particulier apparaître les résultats obtenus et attendus ainsi que les réformes en projet ;
- en parallèle de ce programme :
  - à créer, sur internet, une plateforme interactive à destination du public, du type « Ensemble simplifions », dans le but notamment de réaliser des sondages ponctuels et de recueillir remarques et propositions des communes, des entreprises, des associations et des citoyens ;
  - à encourager les communes à adopter un programme semblable de simplification et d'allègement des contraintes administratives, en leur offrant au besoin le soutien et l'expertise nécessaires.